

Réponse de la liste Les Républicains

L'éthique et l'Etat de droit sont en effet des sujets qui tiennent à cœur tous les candidats de la liste des Républicains aux élections européennes.

La lecture de votre plaidoyer est l'occasion pour nous de réaffirmer plusieurs points auxquels nous sommes attachés. Face à la crise de confiance que traverse l'Union Européenne nous devons montrer qu'elle est au service des peuples qui la composent.

Le rôle de l'Union Européenne est d'apporter un cadre qui permette de garantir la bonne application des libertés fondamentales et de l'Etat de droit, en respect du principe de subsidiarité et des différents corps intermédiaires. Nous nous devons d'être exemplaires sur ces points afin de garantir la crédibilité de notre diplomatie et des éventuelles sanctions que prendrait l'Union Européenne vis-à-vis de personnes morales ou physiques qui bafouent ces droits dans le monde.

Concernant la future activité parlementaire de nos candidats nous soutenons que l'élément essentiel est un engagement ferme au niveau déontologique dans les négociations et les relations entre parties prenantes. Cela signifie de travailler avec des informations claires, factuelles et vérifiées ainsi que l'absence totale de manipulation des médias et de la population.

Sur les sujets régaliens ou internationaux, comme c'est le cas au sein du Parlement européen, nous avons besoin, en tant que décideurs publics sur des sujets d'intérêt général, de pouvoir nous former et nous informer en toute objectivité. Cela nécessite de rencontrer un panel très large de parties prenantes qui peuvent s'exprimer en toute liberté et donner le fond de leur pensée sans se sentir exposées. Dans le cas contraire elles peuvent se limiter à un discours convenu ou chercher à rencontrer les décideurs hors de tout cadre contrôlé.

Depuis plusieurs années les chartes de déontologie des représentants d'intérêts existent et leur donnent des contraintes très précises sur leurs moyens d'actions. Le registre de transparence du Parlement européen permet à chaque décideur d'être parfaitement informé lorsqu'il reçoit un représentant d'intérêt. Ce système fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus et est un dispositif qui à notre connaissance fonctionne à la satisfaction de tous. Il est le reflet de l'exigence et de la clarté dans les contacts pris au sein des institutions européennes.

Quel que soit le cadre, ce sont d'abord la déontologie et le comportement individuel de chaque décideur qui sont garants que la prise de décision est faite dans l'intérêt général.

Le projet que nous avons l'honneur de défendre doit nous permettre de proposer une réelle alternative. Nous espérons être fidèles à nos engagements et à la hauteur des enjeux, porté par ceux qui nous accorderont leur confiance.